



CC des Pays de Cayres et de Pradelles (Siren : 244301123)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Costaros
Arrondissement	Le Puy-en-Velay
Département	Haute-Loire
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	31/12/2000
Date d'effet	01/01/2001

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Paul BRAUD

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	43490 COSTAROS
Téléphone	
Fax	
Courriel	cccayres.pradelles@wanadoo.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	5 269
-----------------------------	-------

Densité moyenne 14,22

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
43	Alleyras (214300055)	155
43	Arlempdes (214300089)	145
43	Barges (214300196)	115
43	Cayres (214300428)	715
43	Costaros (214300774)	556
43	Lafarre (214301095)	82
43	Landos (214301111)	894
43	Le Bouchet-Saint-Nicolas (214300378)	283
43	Ouides (214301459)	54
43	Pradelles (214301541)	554
43	Rauret (214301608)	200
43	Saint-Arcons-de-Barges (214301681)	119
43	Saint-Christophe-d'Allier (214301731)	90
43	Saint-Étienne-du-Vigan (214301806)	97
43	Saint-Haon (214301921)	289
43	Saint-Jean-Lachalm (214301988)	308
43	Saint-Paul-de-Tartas (214302150)	186
43	Saint-Vénérand (214302259)	56
43	Séneujols (214302382)	304
43	Vielprat (214302630)	67

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 24

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Dans le cadre de la compétence collecte, la communauté de communes pourra exercer une prestation de service pour les communes extérieures à la communauté de communes bénéficiant du service de collecte dans des conditions définies par convention.</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales <i>Réhabilitation du petit patrimoine : - les croix, les lavoirs, les abreuvoirs, les fours banaux, les fontaines réhabilités dans le cadre des programmes communautaire - soutien financier aux communes et/ou associations</i>

Sanitaires et social
- Action sociale
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Activités péri-scolaires
<i>compétence facultative : 1. Service à la personne b. affaires périscolaires et extrascolaires - Actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles
<i>compétence facultative : 3. culture Les actions inscrites dans une convention de développement culturel dans les domaines suivants : - Lecture publique : médiation et animation du réseau intercommunal des bibliothèques dont la gestion et le suivi du logiciel informatique, - Musique : interventions musicales en milieu scolaire et dans le cadre de projets péri et extra scolaires, - Spectacle vivant : mise en oeuvre d'une programmation culturelle.</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme
<i>f) Plan Local d'Urbanisme Communautaire.</i>
- Transport scolaire
<i>compétence facultative 1. services à la population a. affaires scolaires - transport scolaire : organisation d'un aller-retour quotidien des enfants de maternelle, primaire et secondaire - participation aux transports pédagogiques lorsqu'au minimum deux écoles conduisent un projet commun.</i>
- Etudes et programmation
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
<i>a. conception, réalisation et gestion d'équipements touristiques (y compris extension) d'intérêt communautaire. La communauté de communes développera les actions touristiques suivantes : - tourisme culturel, scientifique et sportif - hébergement touristique b. développement, signalisation et entretien des sentiers de randonnée pédestre et VTT existants et à venir. Sont considérés comme "sentiers de randonnée" les sentiers balisés, référencés et homologués, à l'exception des sentiers de grande randonnée pédestre.</i>
Logement et habitat
- Politique du logement social
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
Autres
- Acquisition en commun de matériel
<i>parc de matériel communautaire possibilité de mettre à disposition ses moyens humains et matériels pour le compte d'une ou plusieurs communes. Ces interventions donneront lieu à facturation spécifique dans les conditions définies par convention.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
<i>aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage</i>
- Création et gestion des maisons de services au public
- Autres
<i>Conception, réalisation et gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire - Gîte d'étape du Bouchet Saint Nicolas - Site du Lac du Bouchet (Maison de site, aire de jeux, plage et bloc sanitaire, parkings de Très Regard et de la Croix de la Chèvre) - Vélo-Rail de Pradelles</i>

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
43	EPAGE Loire Lignon (200003713)	SM fermé	358 801
43	SM d'aménagement du Haut-Allier (SMAT) (254301013)	SM ouvert	46 329
48	SICTOM des Hauts plateaux (254300718)	SM fermé	12 433
43	SM du Pays du Velay (200033645)	SM ouvert	101 791

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)